Lozang
conseil

FICHE D'INFORMATION LÉGALE 2025

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.
Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.
Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LEGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Vos conseillers, Eric LAROZE & Marc FAUVEAU sont immatriculés au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000348. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : http://www.orias.fr/welcome au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI CIF sous le n°E002913), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-France.org
Cette activité est réalisée de manière non-indépendante. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

COBSP (Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - COURTAGE (ANACOFI COURTAGE). Le COBSP exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement, et qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit ou un établissement de paiement. Les COBSP peuvent fournir un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 CMF et de l'article L. 313-13 du code de la consommation. Ce service est une activité distincte de l'octroi de crédit et de l'intermédiation en opérations de banques et en services de paiement. Cette activité est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html.

IAS (Intermédiaire en Assurance) à savoir Courtier d'assurance (COA) de type A, fournissant un conseil de niveau 2.. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI CIF et de l'ANACOFI COURTAGE, de plusieurs couvertures d'Assurances en Responsabilité Civile Professionnelle, suffisantes et couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier.

CIF & CGP, CHB & CFE, COBSP
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de : AIG
Pour des montants de : 150.000 € (CIF & CGP) – 250.000 € (CHB-CFE) – 500.000 € (COBSP) par sinistre et 800.000 € par année d'assurance
Numéros de police : 2.401.469

Intermédiation et Courtage en Assurances (IAS – COA)
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de : AIG
Pour des montants de : 1.500.000 € (IOBSP) par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
Numéros de police : RD01834267L

Votre conseiller et son personnel se sont engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI / ANACOFI-CIF / ANACOFI-COURTAGE disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr et ci-annexé.

Notre cabinet ne prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité. Cependant, ceux-ci peuvent être intégrés selon les souhaits du client.

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr

L'ENTREPRISE SAS LOZANG

SAS LOZANG au capital social de 40.000 €
SIREN : 448 023 291 R.C.S. PARIS
Siège social : 123 rue de la Tour 75116 PARIS
Président : M. Eric LAROZE - Directeur Général : M. Marc FAUVEAU
Code NAF : 7022 Z
Le cabinet LOZANG est titulaire de la Déclaration CNIL n°1737175
ORIAS N°13000348 www.orias.fr
Statuts CIF & CGP, COBSP, COA / Adhésions ANACOFI CIF & ANACOFI COURTAGE

Tout client est considéré comme non Professionnel hormis les institutionnels la Finance (banques, caisses de prévoyance, compagnie d'assurance, caisse des dépôts…) qui sont automatiquement considérés comme clients Professionnels.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Eric LAROZE, responsable de traitement, pour le bon déroulement de nos missions CIF, IOBSP, IAS, CHB, CFE, etc., mais aussi suivre et archiver votre dossier. Cet enregistrement permettra également d'accomplir nos obligations en matière de lutte anti-blanchiment LAB – FT.

Les informations sont conservées pendant une durée de 10 ans (Conservation tout au long de la relation contractuelle + au moins 5 ans après la fin de la relation contractuelle) et sont destinées strictement à l'usage de vos Conseillers Messieurs LAROZE & FAUVEAU, de l'assistant administratif Monsieur Eric BIZIEN, des partenaires de LOZANG et de l'hébergeur du site internet, à savoir SAFEO ; ainsi que les autorités de tutelles ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Monsieur Eric LAROZE : conseil@lozang.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

PARTENAIRES
COMPAGNIES, ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GAY-LUSSAC	Société de Gestion	Convention d'indicateur d'affaires	Commission selon support
REMAKE	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
SOFIDY	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
ALDERAN	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
EXCLUSIVE PARTNERS	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
ANDERA PARTNERS	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
ALPHACAP	PSAN	Convention de commercialisation	Commission selon support
OURO CAPITAL	PSAN	Convention de commercialisation	Commission selon support
MANDARINE GESTION	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
TUDIGO	PSFP	Convention de commercialisation	Commission selon support

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commission selon support
SURAVENIR	Assureur	Convention de courtage	Commission selon support
WEALINS	Assureur	Convention de courtage	Commission selon support
ONE LIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission selon support
FINAVAL	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support
EQUITIM	Société de Gestion	Convention de commercialisation	Commission selon support

MODE DE COMMUNICATION

Les Conseillers communiqueront avec les Clients par courriers, courriels et échanges téléphoniques. Les échanges courriels seront obligatoires pour la remise de rapport de mission et présentation des préconisations.

Lozang
conseil

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Concernant l'activité de COBSP :

Le Courtier OBSP doit indiquer à son client, dès l'entrée en relation, son mode de facturation et sa rémunération. Dans tous les cas, le mandat devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du au professionnel ainsi que le niveau de frais et d'honoraires prélevés au client.

C'est au moment du rapport de mission que le Courtier OBSP devra fournir au client une information plus précise sur sa rémunération versée par l'établissement de crédit ou de paiement en précisant s'il perçoit effectivement, au titre de cette opération ou de service, une rémunération de l'établissement de crédit ou de paiement concerné et quels en sont le montant et les modalités de calcul.

La rémunération est fixée par le mandat de courtage en intermédiation bancaire et en services de paiement, comme détaillé dans la lettre réglementaire de Mission COSBSP.

Concernant l'activité de CIF :

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretien des relations contractuelles mais en aucun cas capitalistiques ou économiques. Le Conseiller fait évoluer régulièrement son portefeuille d'instruments financiers pouvant être proposés à ses clients.

Le conseiller vous présente d'abord une lettre de mission avec tarification insérée puis un rapport d'adéquation en fin de mission.

Concernant l'activité d'IAS COA :

Dans le cas d'un conseil IAS dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretien des relations contractuelles mais en aucun cas capitalistiques ou économiques. Le Conseiller fait évoluer régulièrement son portefeuille d'instruments financiers pouvant être proposés à ses clients.
Le conseiller vous présente d'abord une lettre de mission avec tarification insérée puis un rapport d'adéquation en fin de mission.

Concernant l'activité de CHB-CFE et de CGA :

Une lettre de mission descriptive avec la tarification appliquée (fixe, variable au résultat, au temps passé selon taux horaire applicable, forfaitaire, mixte) ou un devis précis d'honoraires est également systématiquement régularisé avant engagement de mission et réalisation des diligences.

Une provision usuelle d'honoraires, proportionnelle à la tarification retenue, est requise avant engagement de mission et réalisation des diligences.

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr

TARIFS CONSEIL (HONORAIRES) : CIF & CGP - COBSP - CHB & CFE - CGA		
ACTE & DILIGENCE	**HT**	**TTC**
Tarif du taux horaire de base Particuliers, Professionnels, Associations Missions CIF / CGA	350,00 €	420,00 €
Tarif du taux horaire de base TPE / PME Missions CHB - CFE / CGA	400,00 €	480,00 €
Frais de dossier	Au Réel sur justificatif et sans marge additionnelle	
Courtage OBSP pour les prêts Particuliers, Professionnels et les Associations (dont prêts immobiliers)	2 % HT + TVA 20 % jusqu'à 150 K € 1,5% HT + TVA 20 % de 150 K€ à 300 K€ 1,2 % HT + TVA 20 % de 300 K€ à 600 K€ 1 % HT + TVA 20 % de 600 K€ à 1.000 K€ 0,9% HT + TVA 20 % de 1.000 K€ à 5.000 K€ 0,8 % HT + TVA 20 % au-delà de 5.000 K€	
Les IOBSP peuvent fournir un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 CMF et de l'article L. 313-13 du code de la consommation. Ce service est une activité distincte de l'octroi de crédit et de l'intermédiation en opérations de banques et en services de paiement Tarif horaire de base Particuliers	350,00 €	420,00 €
Courtage OBSP pour les TPE/PME (prêts pour les personnes morales et/ou les dettes séniors type LBO ou OBO)	Jusqu'à 500 K€ : 2,2 % HT + TVA 20 % De 500 K€ à 1.500 K€ : 1,7 % HT+ TVA 20 % De 1.500 K€ à 3.000 K€ : 1,4 % HT + TVA 20 % De 3.000 K€ à 5.000 K€ : 1,2% HT + TVA 20 % Au-delà de 5.000 K€ : 1 % HT+ TVA 20 %	
Mission à tarif double : A l'ouverture du dossier (Provision non récupérable) Obtention du résultat		
	30% à 50%	30% à 50% + TVA (20 %)
	80% à 50%	80% à 50% + TVA (20%)
Audit financier & Bilan Patrimonial pour les Particuliers : forfait appliqué en ce non compris les études éventuelles détaillées et plus spécifiques relativement à des problématiques civiles ou fiscales ou assurantielles devant donner lieu à des consultations séparées facturées au temps passé en vertu du taux horaire Particuliers susvisé.	Entre 0 € et 700,00 €	Entre 0 € et 840,00 €
Placements monétaires et financiers	De 0 à 100 K€ : 1,6 % HT + TVA 20% De 100 K€ à 250 K€ : 1,4 % HT + TVA 20 % De 250 K€ à 500 K€ : 1,2 % HT + TVA 20 % De 500 K€ à 1 M€ : 1 % HT + TVA 20 % De 1 M€ à 5 M€ : 0,8 % HT + TVA 20 % Au-delà de 5 M€ : 0,6 % HT + TVA 20 %	
Suivi annuel de patrimoine et de produits financiers lié aux déclarations fiscales annuelles de revenus	Sur devis préalable	Sur devis préalable
Assistance administrative selon lettre de mission (si forfait)	Voir tarif horaire Remise -10% entre 10H et 20H Remise -20% au-delà de 20H	Voir tarif horaire Remise -10% entre 10H et 20H Remise -20% au-delà de 20H

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L519-6 du code Monétaire et Financier qu' « il est interdit à toute personne physique ou morale qui apporte son concours, à quelque titre que ce soit et de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, à l'obtention ou à l'octroi d'un prêt d'argent, de percevoir une somme représentative de provision, de commissions, de frais de recherche, de démarches, de constitution de dossier ou d'entreprise quelconque, avant le versement effectif des fonds prêtés.

Il lui est également interdit, avant la remise des fonds et de la copie de l'acte, de présenter à l'acceptation de l'emprunteur des lettres de change, ou de lui faire souscrire des billets à ordre, en recouvrement des frais d'entremise ou des commissions mentionnés ».

Les infractions aux dispositions des premiers et deuxièmes alinéas du présent article sont recherchées et constatées dans les conditions fixées à l'article L.353-5 et sont punies des peines prévues à l'article L. 353-1.

Nous vous avons informé que la souscription du contrat de crédit est susceptible d'avoir de sérieuses conséquences sur votre situation financière et sur vos biens placés le cas échéant en garantie. En cas d'impayés afférents au(x) crédit(s) sollicité(s), vous pourriez être redevable à l'égard de l'établissement de crédit du capital restant dû majoré d'intérêts de retard ainsi que d'une indemnité.

Pour effectuer sa mission CIF-CGP ou CHB-CFE ou COA-IAS, LOZANG a la possibilité de faire appel un autre CIF, un Avocat, un Notaire, un Expert-comptable, Sociétés de Gestion, sociétés de Bourse ou un banquier (pour son activité COBSP), ou des compagnies d'assurance. En amont, il sera toujours précisé au client les raisons pour lesquelles LOZANG fait appel à des services extérieurs.

Le client accepte par la présente que LOZANG travaille avec et transmette les éléments du client aux professionnels cités ci-dessus en le désengageant de facto du Secret Professionnel. Cependant, la lettre de mission précisera toujours si la mission fera appel à des personnes extérieures au cabinet et détaillera toujours la facturation cette collaboration le cas échéant.

Commissionnement ou assimilé pour le CIF-CGP et le COBSP	
	FRAIS
Placement Financier	De 5 % TTC à 7,5%* TTC en fonction des conditions générales
Banque	Entre 1% et 5%** FRANCO DE TOUTE TVA EN VERTU DE L'EXONERATION I.O.B. DEFINIE A L'ARTICLE 261 C DU CGI

*Rémunération perçue uniquement pour les investissements en Société Civile de Placement Immobilier se substituant à la rémunération usuelle sous forme d'honoraires. Le cout de suivi de l'investissement est intégré au taux de commission.

**Représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par LOZANG de la part d'une banque dans des situations exceptionnelles indiquées aux clients.

La perception de commissions énoncées dans les deux paragraphes ci-dessus remplace intégralement ou partiellement la rémunération sous forme d'honoraires selon modalités exposées chaque fois préalablement au cas par cas dans la Lettre de Mission.

../..

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr

TARIFS COURTAGE EN ASSURANCE (IAS)		
ACTE	**HT**	**TTC**
COURTAGE EN ASSURANCES ET EN REASSURANCES (ASSURANCE-VIE & PRODUIT RETRAITE)		
Frais d'entrée	Compris en 0% et 4% maximum	
Frais d'arbitrage	Compris en 0% et 4% maximum	
Frais de versement	Compris en 0% et 4% maximum	
COURTAGE EN ASSURANCES ET EN REASSURANCES (ASSURANCE EMPRUNTEUR & MUTELLE & PREVOYANCE)		
Rétrocessions sur cotisations	Comprises en 0% et 50% maximum	

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS
(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Le présent document doit être remis par le conseiller à son client ou à tout client potentiel à l'appui de la fiche d'information légale (Ces informations doivent être également accessibles dans les lieux d'accueil de la clientèle et le cas échéant sur le site internet de l'entreprise).

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : M. Eric LAROZE (Président) chez LOZANG – 123 rue de la Tour 75116 PARIS

Par téléphone : 01 55 77 25 33 ou Fax : 01 55 77 25 31

ou par mail : el@lozang.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris **II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur** : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	**Pour les activités d'assurance** La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur **Pour les activités d'IOBSP et Immobilières**[1] Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

AVERTISSEMENT

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée.
De la véracité et de l'exactitude de vos réponses au questionnaire dépendra la qualité de son travail.
Votre conseiller s'est engagé au respect de règles de bonne conduite incluant le Secret Professionnel et la protection de vos données personnelles.
Vous disposerez toujours d'un droit à modification ou à destruction des informations personnelles détenues par votre conseiller sauf pour celles nécessaires à l'exercice de sa profession, ou imposées par la loi.
Si vous ne souhaitez pas répondre à certaines questions, vous devez savoir que la mission ne pourra pas être dite personnalisée et que les process CIF, COA et COBSP agréés et contrôlés ne s'appliquent plus au professionnel.
Si, malgré tout, vous ne souhaitez pas répondre à ces questions, vous voudrez bien fournir à votre conseiller une lettre de refus de répondre, datée et signée, dans laquelle vous donnerez, toutes les informations que vous estimez nécessaires pour que votre conseiller puisse émettre un avis.
Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail et avoir en votre possession sa plaquette d'information légale ANACOFI-CIF et ANACOFI-COURTAGE.
Votre conseiller est soumis au respect du strict Secret Professionnel.
La totalité de nos documents réglementaires, légaux et assurantiels sont disponibles, mis à jour annuellement et téléchargeables sur notre site Internet www.lozang.fr (onglet CERTIFICATIONS & DOCUMENTS).

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client :

DATE ET SIGNATURE	
Le Client Nom : Prénom : Fait à : Date : Signature & Mention manuscrite « J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des pages du DER ».	**Le Conseiller** Nom : Prénom : Fait à : Date : Signature :

CONSEIL POUR LA GESTION ET LES AFFAIRES – INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE
Courtier en Opérations de Banque & Services de Paiement (COBSP) selon immatriculation ACPR de la BDF n° ACPIOB13000348
Conseil pour la Gestion et les Affaires (CGA), Conseil en Finance d'Entreprise (CFE), Courtier en Assurances (COA)
Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseil en Investissements Financiers (CIF) selon immatriculation AMF n° E002913
Membre ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) & ANACOFI CIF agréée AMF & ANACOFI COURTAGE agréée ACPR de la BDF
Assurances Responsabilités Civiles Professionnelles et Exploitation AIG n° 2.401.469 & n° RD01834267L
Siège social : 123, rue de la Tour 75 116 PARIS – Bâtiment B – RDC Droite
Standard : 01 55 77 25 35 – Télécopie : 01 55 77 25 31 – Courriel : conseil@lozang.fr – Site : www.lozang.fr
SAS au capital de 40 000 € • RCS PARIS N° 448 023 291 TVA intracommunautaire : FR 55448023291 – NAF 7022 Z – ORIAS n° 13000348 www.orias.fr